Royaume du Maroc

Organisme : **DIRECTION REGIONALE DE L'ONSSA A CASABLANCA SETTAT**

Avis d'achat sur bons de commande **n°103/2026**

Le Sous-Ordonnateur de la Direction Régionale de l'ONSSA à Casablanca Settat procède à l'achat sur bons de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Objet de la prestation : Assistance technique au Front Office des services de l'ONSSA à Casablanca Settat

Consistance de la prestation :

N°	Désignation	Caractéristiques et spécifications	Unité de mesure	Quantité	Garanties exigées
1	Mise à disposition d'une assistance technique au FO des services techniques sis à Ahmed Faris (SPV Casa, SCPVOV Casa et SRCSP Casa)	Voir termes de référence	Mois	2	Voir termes de référence
2	Mise à disposition d'une assistance technique au FO du Laboratoire Régional d'Analyses et de Recherches de Casablanca de la Direction Régionale de l'ONSSA à Casablanca Settat	Voir termes de référence	Mois	2	Voir termes de référence
3	Mise à disposition d'une assistance technique au Service des Ressources et du Support de la Direction Régionale de l'ONSSA à Casablanca Settat	Voir termes de référence	Mois	2	Voir termes de référence
4	Mise à disposition d'une assistance technique au Service des Ressources et du Support de la Direction Régionale de l'ONSSA à Casablanca Settat	Voir termes de référence	Mois	2	Voir termes de référence
5	Mise à disposition d'une assistance technique au Service des Ressources et du Support de la Direction Régionale de l'ONSSA à Casablanca Settat	Voir termes de référence	Mois	2	Voir termes de référence
6	Mise à disposition d'une assistance technique au Service des Ressources et du Support de la Direction Régionale de l'ONSSA à Casablanca Settat	Voir termes de référence	Mois	2	Voir termes de référence

Lieu d'exécution : Siège de la Direction Régionale de l'ONSSA à Casablanca Settat ; 20 Rue Ahmed Faris Casablanca ; Laboratoire Régionale d'Analyses et de Recherches de Casablanca (ONSSA).

Délai d'exécution ou date de livraison de la prestation : **2 mois**

Date et heure limites de réception des devis des concurrents : **24 Novembre 2026 à 12h00.**

L'exécution du bon de commande débute à partir de sa date de notification.

Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Direction Régionale de Casablanca Settat SRS-1

TUVNORD ISO 9001

Le Directeur Régional de l'ONSSA
Région de Casablanca Settat

Dr.Mounir SERTANY

TERMES DE REFERENCE

RELATIF A L'ACHAT
D'UNE PRESTATION D'ASSISTANCE TECHNIQUE

POUR LE COMPTE DE LA DIRECTION REGIONALE DE L'ONSSA CASABLANCA-SETTAT

OBJET : ASSISTANCE TECHNIQUE AUX FRONT OFFICE DES SERVICES DE LA DIRECTION REGIONALE DE L'ONSSA A CASABLANCA SETTAT

MODE DE PASSATION	Par bon de commande en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics

ADRESSE	**43 rue Nichakra Rahal, arrondissement Sidi Belyout, Casablanca- Maroc**
TELEPHONE	**+212 5 22 44 93 56 / +212 6 73 99 82 93**
FAX	**+212 5 22 30 06 22**
EMAIL BO	**Dr.Casablanca@ONSSA.GOV.MA**

Royaume Du Maroc
ONSSA
Direction Régionale de Casablanca Settat -SRS-1
Direction Régionale
Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires

TUVNORD ISO 9001

Direction Régionale de région de Casablanca Settat
43 rue Nichakra Rahal, arrondissement Sidi Belyout,
20110 Casablanca, Maroc

☎ : +212 5 22 44 93 56 / +212 6 73 99 82 93 ✉: +212 5 22 30 06 22
Courriel : dr.casablanca@onssa.gov.ma
www.onssa.gov.ma

المديرية الجهوية لجهة الدار البيضاء سطات
43 زنقة رحال بشاكرا، مقاطعة سيدي بليوط
20110، الدار البيضاء المغرب

SOMMAIRE

CHAPITRE I : CLAUSES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

ARTICLE 1	**OBJET DE LA CONSULTATION**	**3**
ARTICLE 2	**CONSISTANCE DE LA PRESTATION**	**3**
ARTICLE 3	**OBLIGATION DU SOUMISSIONNAIRE**	**3**
ARTICLE 4	**OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE**	**3**
ARTICLE 5	**DELAIS D'EXECUTION**	**3**
ARTICLE 6	**REGLEMENT DES CONTESTATIONS ET LITIGES ET LS**	**3**
ARTICLE 7	**RECEPTION DES PRESTATIONS**	**3**
ARTICLE 8	**MODALITES DE REGLEMENT**	**4**

CHAPITRE II : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES ET BORDEREAU DES PRIX-DETAIL ESTIMATF

ARTICLE 9	**PRÉSENTATION DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE DE LA MISSION**	**4**
ARTICLE 10	**LISTE DES INFORMATIONS JUSTIFIANT LES CAPACITES ET LES QUALITES DES CONCURRENTS**	**5**

Royaume Du Maroc * Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires * Direction Régionale
ONSSA
Direction Régionale de Casablanca Settat SRS-1

TUVNORD ISO 9001

Direction Régionale de région de Casablanca Settat
43 rue Nichakra Rahal, arrondissement Sidi Belyout,
20110 Casablanca, Maroc

☎ : +212 5 22 44 93 56 / +212 6 73 99 82 93 🖷: +212 5 22 30 06 22
Courriel : dr.casablanca@onssa.gov.ma
www.onssa.gov.ma

المديرية الجهوية لجهة الدار البيضاء سطات
43 زنقة رحال بشاكرة، مقاطعة سيدي بلبوط
20110، الدار البيضاء المغرب

CHAPITRE I : CLAUSES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION :

Le présent bon de commande a pour objet la mise à disposition d'une assistance technique au niveau du FO des service techniques à Ahmed Faris, à savoir le SPV Casa, le SCPVOV Casa et le SRCSP Casa, en plus du Laboratoire Régionale d'Analyses et de Recherches de Casablanca (LRARC), ainsi que de 4 ressources au niveau du Service des Ressources et du Support de la Direction Régionale de l'ONSSA à Casablanca Settat (SRS DRCS).

ARTICLE 2 - CONSISTANCE DE LA PRESTATION :

L'agent d'assistance technique et d'accueil est responsable de fournir un soutien technique et une assistance aux équipes relevant de la direction régionale de Casablanca Settat, ainsi que d'offrir un service d'accueil de qualité. Le titulaire du poste sera chargé de répondre aux demandes des services affectés, de résoudre les problèmes techniques, et de garantir une expérience positive à chaque interaction.

HORAIRES D'ASSISTANCE :
Les interventions des ressources seront réalisées pendant les jours ouvrables (8 heures de travail de 8h30 à 16h30). Toutefois, le maître d'ouvrage pourra convenir d'un commun accord avec le Titulaire de tous autres horaires de travail qu'il jugera utile pour le bon déroulement des prestations en respect de 8h de travail.
Rémunération par mois sera de **3.500,00 DHS NET** ;

ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE :
Le Titulaire et son personnel sont tenus au secret professionnel pendant toute la durée du bon de commande.
Sans autorisation préalable du maître d'ouvrage, ils ne peuvent communiquer à des tiers la teneur de ces renseignements et informations.

Un engagement de confidentialité devra être signé par les assistants avant le démarrage.

Lieu d'exécution : Le fournisseur est tenu d'exécuter les prestations objet du bon de commande aux FO des services sis à Ahmed Faris, du LRARC et du SRS DRCS.

ARTICLE 3 - OBLIGATION DES SOUMISSIONNAIRES :

Le soumissionnaire devra envoyer au mail elmehdi.kriem@onssa.gov.ma au moment de la soumission de son offre et **avant ouverture des offres**, les éléments suivants :

Le présent « Termes de référence » signé et cacheté avec la mention lu et accepté.

ARTICLE 4 - OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE :

Le prestataire externe devra réaliser la prestation conformément à ce qui est indiqué dans l'article 09 ci-dessous.
Aussi, le prestataire devra respecter le prix mensuel brut minimum par agent de **5.500,00 DH HT.**

Direction Régionale de région de Casablanca Settat
43 rue Nichakra Rahal, arrondissement Sidi Belyout,
20110 Casablanca, Maroc
☎ : +212 5 22 44 93 56 / +212 6 73 99 82 93 ; +212 5 22 30 06 22
Courriel : dr.casablanca@onssa.gov.ma
www.onssa.gov.ma
المديرية الجهوية لجهة الدار البيضاء سطات
43 زنقة رحال بيشاكرا، مقاطعة سيدي بليوط
20110، الدار البيضاء المغرب

Le prestataire devra fournir au moment du paiement les pièces délivrées par la CNSS attestant la déclaration effective sous forme de liste nominative, de tous les agents employés dans le cadre du présent bon de commande.

ARTICLE 5 - DELAIS D'EXECUTION :

La prestation sera exécutée sur 2 mois.

ARTICLE 6 - REGLEMENT DES CONTESTATIONS ET LITIGES :

La Direction Régionale de l'ONSSA de Casablanca Settat et le prestataire externe s'engagent à régler à l'amiable les difficultés auxquelles pourraient donner lieu l'interprétation et l'exécution du Bon de commande et ce, quelle que soit la nature du différend.

ARTICLE 7 - RECEPTION DES PRESTATIONS :

La réception définitive interviendra après satisfaction des obligations indiquées aux articles 3, 4, 5, 6 et 10 du présent « termes de références ».
Une commission de réception technique sera constituée pour vérification quantitatives et qualitatives des prestations effectuées. Ces vérifications porteront sur la conformité des prescriptions techniques et aux clauses techniques exigées. Les prestations effectuées doivent être conformes au bon de commande.

ARTICLE 8 - MODALITES DE REGLEMENT :

Le règlement s'effectuera après la réception des prestations. Le titulaire devra produire 3 exemplaires de factures arrêtées en toutes lettres et comportant sa signature, son cachet et son numéro du compte bancaire RIB (Joindre l'attestation du RIB).

CHAPITRE II : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES ET BORDEREAUX DES PRIX-DETAIL ESTIMATIF

ARTICLE 9 - LA FICHE SIGNALETIQUE DE PRESTATION :

- **Champ d'application** :
  - Délai d'exécution : 2 mois.
  - Lieu : Ahmed Faris, LRAR Casablanca et Siège de la DRCS (SRS)
  - Salaire de chaque assistant technique : **3.500,00 DH NET mensuellement**
- **Consistance de la prestation :**
  - Le prestataire devra mettre à la disposition de la Direction Régionale de l'ONSSA à Casablanca Settat (DRCS), au niveau de chaque service cité, un assistant technique titulaire d'un diplôme BAC +2 en gestion des entreprises ou tout autre diplôme similaire, et ayant pour missions :
  - Pour les FO des ST à Ahmed Faris et du LRARC :
    - L'accueil des clients de l'ONSSA ;
    - Remise au client du formulaire de demande de prestation et de la fiche signalétique pour son enregistrement ;

Direction Régionale de Casablanca Settat SRS-1

Direction Régionale de région de Casablanca Settat
43 rue Nichakra Rahal, arrondissement Sidi Belyout, 20110 Casablanca, Maroc
☎ : +212 5 22 44 93 56 / +212 6 73 99 82 93 ✉ : +212 5 22 30 06 22
Courriel : dr.casablanca@onssa.gov.ma
www.onssa.gov.ma
المديرية الجهوية لجهة الدار البيضاء سطات
43 زنقة رحال ينشاكرا، مقاطعة سيدي بليوط
20110، الدار البيضاء المغرب

- Enregistrer la demande de prestation au niveau du SIPS (système d'information de l'ONSSA) ;
- Editer les factures ;
- Procéder à l'édition du reçu de règlement suite au paiement du client ;
- Lettrage du paiement avec l'avis de virement / l'avis de débit de la banque ;
- Classer et archiver les dossiers de prestations payantes.

o Pour les 4 Ressources au SRS de la DRCS :

- Accueil et réception du courrier arrivé et préparation du courrier de départ ;
- Préparation et ordonnancement des dossiers de paiements ;
- Gestion du magasin ;
- Préparation des situations de reporting mensuelles et annuelles ;
- Classement et archivage des dossiers.

ARTICLE 10 - LISTE DES INFORMATIONS JUSTIFIANT LES CAPACITES ET LES QUALITES DU CONCURRENT :

- **IF : ……**
- **RC : ……**
- **Patente : ……**
- **CNSS : ……**
- **ICE : ……**
- **RIB : ……..**

Visa du chef de l'entité technique	Visa du chef du Service des Ressources et du Support
ONSSA Direction régionale de Casablanca Settat Le Chef du service des ressources et du support El Mehdi KRIEM	ONSSA Direction régionale de Casablanca Settat Le Chef du service des ressources et du support El Mehdi KRIEM
Visa du Sous-Ordonnateur	
ONSSA Le Directeur Régional de l'ONSSA Région de Casablanca Settat Dr.Mounir SERTANY — Royaume Du Maroc * Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires * ONSSA Direction Régionale de Casablanca Settat SRS-1	

Direction Régionale de région de Casablanca Settat
43 rue Nichakra Rahal, arrondissement Sidi Belyout,
20110 Casablanca, Maroc
☎ : +212 5 22 44 93 56 / +212 6 73 99 82 93 🖷: +212 5 22 30 06 22
Courriel : dr.casablanca@onssa.gov.ma
www.onssa.gov.ma
المديرية الجهوية لجهة الدار البيضاء سطات
43 زنقة رحال بشاكرة، مقاطعة سيدي بليوط
20110، الدار البيضاء المغرب